

Commercial Mathieu Maillot

Date de la demande 05/06/2025

VISITE TECHNIQUE

Chargé d'affaire ncadet

AC avec revente du surplus : OUI NON Contrat de maintenance : Adresse : Rue des Ambavilles, Apt 56 Ravine des Cal Stockage : Oui Code postal : 97432 Commune SAINT PIERRE				
Contact interlocuteur sur site : Nom & Prénom : Loic Hoareau				
E-mail: matthieu.hoareau32@gmail.com Tél: 0692715684				
DÉCLARATION AU PRÉALABLE				
Superficie du ou des terrain(s) : 36 Réf. Cadastrale : 1234				
Connaissance d'une zone particulière (classée) : Classée				
1) Situation juridique du terrain				
Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non				
* Joindre copie du permis de construire				
2) Type de bâtiment				
Résidence principale Bureaux Entrepôt				
Surface hors oeuvre nettes (SHON) en m²: 13				
PLANS				
Plan cadastral Plan de masse Plan de toiture / vue de dessus				
Plans / vue de coupe / élévation du bâtiment				

BÂTIMENT /	HABITATION			
Type de toiture :	mono pente	bi pente	autre	
Couverture (type) :	■ tôle ondulée	nervurée	autre	
État couverture :	bon	✓ moyen	âge	
État des vis :	bon	✓ moyen	âge	
Type de vis : <u>Je sais</u>	s pas			
Type de charpente :	■ métallique	bois	autre	
État charpente :	bon	✓ moyen	âge	
Entraxe de pannes :	Oui	Zone d	'ombre Oui Non	
Accessibilité (échelle, hauteur) : Oui Non				
* Prendre une photo c	le l'accès en toiture			
EMPLACEMEN	TS			
Compteur: Limi	te de propriété	À l'intérieur du b	âtiment	
Disjoncteur: Limi	te de propriété	À l'intérieur du b	âtiment	
Arrivée EDF : Aér	ienne	Aéro-souterrair	n Souterrain	
PHOTOS				
Photo des façades Photos du bâti Photos de la toiture				
Une photographie permettant de situer l'habitation dans l'environnement proche				
■ Une photographie permettant de situer l'habitation dans le paysage lointain				
■ Photo compteur - disjoncteur				
Photo local onduleur retenu				
■ Photo toiture retenue pour poser le PV				
Cheminement retenu				

COMMENTAIRES	(FACULTATIF)	
aze		

SCHEMA



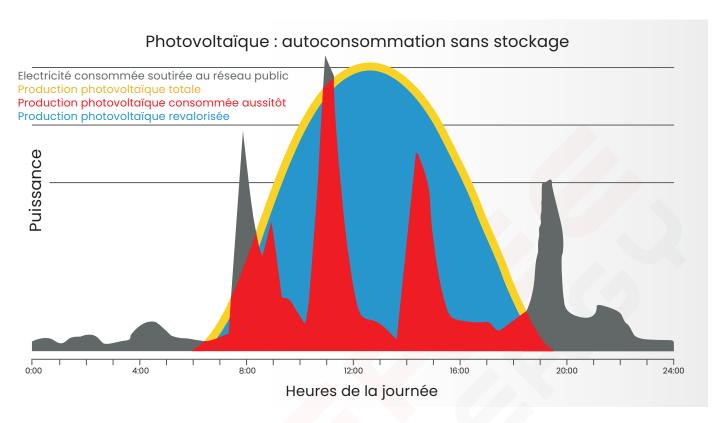


Mémo : ne pas oublier l'implantation du PDL





Client : Loic Hoareau



<u>L'autoconsommation au fil de l'eau :</u> est un fonctionnement qui permet au client de consommer en priorité son énergie produite par la centrale photovoltaïque. ce fonctionnement limite donc l'énergie appelée sur le réseau ERDF.

En cas de production supérieure à la consommation du site, le surplus est renvoyé vers le réseau. Cette quantité d'énergie est comptabilisée afin d'être revalorisée, à travers une refacturation annuelle à la date anniversaire de la mise en service.

Exemple:

Production de 2 000 W, consommation de 1 500 W. Vous allez consommer directement sur la production de votre centrale 1 500 W et vous allez renvoyer 500 W sur le réseau EDF.

L'inverse maintenant, vous avez une production de 1 500 W et une consommation de 2 000 W. Vous allez consommer directement sur la production de votre centrale 1 500 W et vous allez demander le surplus de 500 W sur le réseau EDF.

Productible : Production avec centrale à l'année :				
Etat de validation :				
Signature technicien :				